



# Ville de Sainte-Catherine de-la-Jacques-Cartier

Au bord de l'eau, au coeur de l'action

## BUDGET 2026 ET PTI 2026-2027-2028



Résumé du contenu des prévisions budgétaires de l'année 2026  
et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028



**MATHIEU  
ROBERGE**  
Maire

Chers citoyennes et citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,

À titre de nouveau maire, j'ai le plaisir de vous présenter le premier budget de notre administration. C'est une grande responsabilité d'administrer les fonds de la Ville et c'est un rôle que votre conseil prend très au sérieux. Vous trouverez ci-après les grandes lignes du budget 2026 de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et son plan triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028.

Dans la prochaine année, notre administration poursuivra les projets amorcés tout en maintenant une gestion prudente et responsable des finances publiques.

Le contexte économique actuel et les taux d'intérêt élevés représentent des défis à relever pour l'ensemble des municipalités du Québec. Nous devons faire des choix réfléchis pour assurer la pérennité de nos services et la qualité de vie de notre communauté.

Pour 2026, l'augmentation moyenne des taxes pour les propriétaires résidentiels variera entre 2,4 % à 2,7 % selon les secteurs. Ceci reflète notre volonté de limiter l'impact du compte de taxes sur vos finances, tout en assurant le maintien des investissements nécessaires dans nos infrastructures et la qualité des services. Pour une résidence moyenne située dans un secteur desservi par les services d'égout et d'aqueduc, l'augmentation représente 82,53 \$. Pour une résidence moyenne située dans un secteur non desservi par ces services, l'augmentation représente 79,21 \$. Ces augmentations représentent des hausses de taxes inférieures ou égales au taux d'inflation anticipé pour l'année 2025 selon les secteurs.

Notre ville s'appuie sur une équipe municipale composée de professionnels qualifiés, couvrant plusieurs domaines d'expertise. Grâce à cette compétence à l'interne, nous réalisons nous-mêmes de nombreux projets et travaux d'entretien. Nous disposons de nos propres pompiers et premiers répondants, d'un groupe d'employés pour le déneigement et l'entretien des routes, ainsi que de personnel spécialisé pour la maintenance des bâtiments et des parcs municipaux, entre autres. Cette organisation nous permet de maîtriser nos coûts et nos échéanciers, tout en évitant les hausses tarifaires importantes que connaissent plusieurs municipalités lorsqu'elles confient ces tâches à des entreprises privées.

Ce budget a été élaboré dans un esprit de rigueur et de transparence, en tenant compte des priorités suivantes :

- L'amélioration des ratios d'endettement de la Ville;
- Le maintien et l'amélioration des services aux citoyens et citoyennes;
- Le soutien aux familles et aux aînés.

Par ailleurs, il est reconnu que les enjeux de circulation et de sécurité routière sur la route de Fossambault constituent une préoccupation importante pour de nombreux citoyens. Les préoccupations exprimées ont été prises en considération et des efforts soutenus seront déployés en 2026 afin d'améliorer la situation. Cette démarche représente une priorité pour l'ensemble de l'administration municipale.

Nous souhaitons aussi être à l'écoute de vos préoccupations et prendre en compte vos suggestions, que ce soit lors des conseils municipaux, des consultations publiques ou par le biais des différents canaux de communication municipaux. Votre implication est essentielle pour bâtir une ville à votre image.





# Le budget 2026 en bref

Le budget présenté ce soir prévoit que nous rembourserons, en 2026, 3 518 900 \$ sur le capital de notre dette.

Les revenus que nous anticipons sont de 22 660 279 \$, soit une variation de 6,89 % en plus par rapport à 2025. Les dépenses ou charges sont estimées à 18 784 493 \$, une variation de 4,10 % par rapport à 2025.

L'excédent avant conciliation à des fins fiscales est donc de 3 875 786 \$. De ce montant sont soustraits, comme mentionné, 3 518 900 \$ pour le remboursement de la dette, 214 612 \$ pour renflouer notre fonds de roulement et 172 000 \$ pour des activités d'investissement à même les revenus courants.

L'écart sera comblé par une appropriation de 29 726 \$ de nos excédents et réserves financières.

## Vue d'ensemble

|                                     | 2026                | 2025                |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Revenus                             | 22 660 279 \$       | 21 198 746 \$       |
| Charges ou dépenses                 | (18 784 493) \$     | (18 044 498) \$     |
| <b>Excédent</b>                     | <b>3 875 786 \$</b> | <b>3 154 248 \$</b> |
| Remboursement dette en capital      | (3 518 900) \$      | (3 344 900) \$      |
| Remboursement du fonds de roulement | (214 612) \$        | (195 604) \$        |
| Appropriations                      | 29 726 \$           | 500 323 \$          |
| Activités d'investissements         | (172 000) \$        | (114 067) \$        |
| <b>Excédent ou déficit</b>          | <b>- \$</b>         | <b>- \$</b>         |



# Taux variés de taxation

Le tableau suivant présente un comparatif des différents taux de taxe par catégorie. Les taux variés permettent d'éviter des transferts fiscaux puisque chaque catégorie d'immeuble ne fluctue pas de la même façon dans le rôle d'évaluation déposé tous les trois ans.

Les deux prochains tableaux indiquent la variation des taux de taxe foncière et celle des tarifs entre 2025 et 2026.

## Taux des taxes foncières

| Catégories                   | Taux 2026 | Taux 2025 |
|------------------------------|-----------|-----------|
| Résiduel (résidentiel, etc.) | 0,698 \$  | 0,679 \$  |
| Non résidentiel (commerces)  | 2,218 \$  | 2,159 \$  |
| Industriel                   | 1,633 \$  | 1,589 \$  |
| 6 logements et plus          | 0,880 \$  | 0,856 \$  |
| Terrains vagues desservis    | 2,792 \$  | 1,765 \$  |
| Agricole                     | 0,698 \$  | 0,679 \$  |
| Forestier                    | 0,670 \$  | 0,652 \$  |

L'augmentation du taux de taxes pour les terrains vagues desservis est plus importante que les autres.

La fourniture de services municipaux tels que le déneigement, l'éclairage public ainsi que l'entretien des routes et des trottoirs engendrent des coûts importants pour la Ville, sans pour autant bénéficier des revenus de taxation qu'apporterait un terrain avec résidence.

Une proportion significative de ces terrains vacants appartient à des entreprises privées, notamment des promoteurs immobiliers, qui peuvent spéculer sur la valeur de ces lots, en forte croissance depuis plusieurs années.

Comme l'année précédente, le conseil municipal souhaite mettre en œuvre une mesure additionnelle visant à limiter cette spéculation, qui s'effectue au détriment des résidents. Ainsi, le présent budget prévoit une augmentation du taux de la taxe applicable aux terrains vagues desservis, lequel passera de 260 % du taux de base à 400 %.

Cette surtaxe générera des revenus supplémentaires estimés à 422 913 \$, permettant ainsi de préserver l'équité fiscale et d'éviter une hausse des taxes pour les autres catégories de propriété.

## Tarifs

Les tarifs des commerces, industries et institutions, pour les matières résiduelles, ont été établis en fonction du budget de *Récolo - Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf* et de notre quote-part payable à celle-ci. Le montant taxable est en fonction du tonnage estimé par la Régie. La fluctuation du compte de taxes est donc influencée par le volume de déchets. Le même principe s'applique au tarif d'aqueduc puisque, dans ce cas, nous tenons compte de la consommation d'eau de chacun, mesurée au compteur l'année précédente. En fonction de ces volumes, les tarifs peuvent varier en plus ou en moins par rapport à 2025.

Quant aux tarifs résidentiels, ce sont des tarifs fixes. Les tarifs suivants ont donc été établis pour financer les dépenses prévues au budget pour ces fonctions.

| Catégories                          | Taux 2026 | Taux 2025 | Écart  |
|-------------------------------------|-----------|-----------|--------|
| Aqueduc par logement                | 254 \$    | 245 \$    | 9 \$   |
| Égout par logement                  | 148 \$    | 143 \$    | 5 \$   |
| Matières résiduelles par logement   | 219 \$    | 209 \$    | 10 \$  |
| Vidange fosse septique par logement | 103 \$    | 106 \$    | (3) \$ |

## Taxes spéciales de bassin

Le compte de taxes 2026 comprendra plusieurs taxes spéciales pour financer des équipements d'aqueduc et d'égout desservant un bassin tels que l'agrandissement de l'usine de production d'eau potable Duchesnay.

Ces taxes proviennent des coûts liés à la construction et à la mise à niveau de ces infrastructures collectives qui ont été réalisées au cours des dernières années. Elles sont réparties entre les propriétaires situés dans le bassin desservi, car ces équipements bénéficient directement à ces immeubles. L'objectif est de financer équitablement les investissements nécessaires pour assurer la qualité et la pérennité des services d'aqueduc et d'égout.

En 2026, le total de ces taxes spéciales équivaut à 0,0700 \$ par cent dollars d'évaluation, comparativement à 0,0736 \$ en 2025, soit 266,04 \$, comparativement à 279,72 \$ en 2025 pour une résidence moyenne. Il s'agit donc d'une diminution de 13,68 \$ ou 4,89 %.

# Facture de taxes pour une résidence unifamiliale moyenne

Les deux tableaux suivants illustrent des exemples de compte de taxes pour une résidence moyenne; l'une à l'extérieur du secteur desservi par les services d'aqueduc et d'égout et l'autre en bordure de ces deux réseaux.

| Secteur non desservi                | 2026                                     | 2025                                     | Écart                    |
|-------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------|
| Taxe foncière générale              | 2 652,76 \$<br>(380 051 \$ x<br>0,698 %) | 2 580,55 \$<br>(380 051 \$ x<br>0,679 %) | 2,8 % ou 72,21 \$        |
| Matières résiduelles/logement       | 219 \$                                   | 209 \$                                   | 4,8 % ou 10 \$           |
| Vidange fosse septique/<br>logement | 103 \$                                   | 106 \$                                   | (2,8) % ou (3) \$        |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>2 974,76 \$</b>                       | <b>2 895,55 \$</b>                       | <b>2,7 % ou 79,21 \$</b> |

| Secteur desservi          | 2026                                     | 2025                                     | Écart                    |
|---------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------|
| Taxe foncière générale    | 2 652,76 \$<br>(380 051 \$ x<br>0,698 %) | 2 580,55 \$<br>(380 051 \$ x<br>0,679 %) | 2,8 % ou 72,21 \$        |
| Matières résiduelles      | 219 \$                                   | 209 \$                                   | 4,8 % ou 10 \$           |
| Aqueduc/logement          | 254 \$                                   | 245 \$                                   | 3,7 % ou 9 \$            |
| Égout/logement            | 148 \$                                   | 143 \$                                   | 3,5 % ou 5 \$            |
| <b>Sous-total</b>         | <b>3 273,76 \$</b>                       | <b>3 177,55 \$</b>                       | <b>3,0 % ou 96,21 \$</b> |
| Taxes spéciales de bassin | 266,04 \$<br>(380 051 \$ x<br>0,0700 %)  | 279,72 \$<br>(380 051 \$ x 0,0736 %)     | (4,9) % ou (13,68) \$    |
| <b>TOTAL</b>              | <b>3 539,80 \$</b>                       | <b>3 457,27 \$</b>                       | <b>2,4 % ou 82,53 \$</b> |

# Indice des prix à la consommation

L'augmentation du compte de taxes en 2026 sera inférieure à l'augmentation moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année 2025 dans la région métropolitaine de Québec. L'IPC est un indicateur économique qui mesure l'évolution moyenne des prix des biens et services consommés par les ménages. Il sert principalement à évaluer l'inflation, c'est-à-dire la hausse générale des prix au fil du temps.

Selon nos prévisions, l'IPC sera de 2,7 %. Cette valeur a été établie selon les données réelles de l'indice des mois de janvier à novembre 2025, disponible sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec et selon les données projetées pour le mois de décembre 2025.

Comme mentionné précédemment, l'augmentation du compte de taxes moyen sera de 2,7 % pour les résidences non desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout et de 2,4 % pour les résidences desservies. La hausse des taxes est donc inférieure ou égale à l'IPC prévu (2,7 %), ce qui reflète l'engagement du conseil à protéger le pouvoir d'achat des citoyens.

## Détails du budget

### Revenus

Les revenus prévus pour 2026 sont en hausse de 6,89 %, comme suit :

| Description                      | 2026                 | 2025                 | Écarts              |               |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|---------------|
| Revenus de taxes                 | 17 618 729 \$        | 16 398 349 \$        | 1 220 380 \$        | 7,44 %        |
| Paielements tenant lieu de taxes | 347 969 \$           | 416 882 \$           | (68 913) \$         | (16,53) %     |
| Services rendus aux organismes   | 1 217 363 \$         | 1 183 706 \$         | 33 657 \$           | 2,84 %        |
| Autres services rendus           | 91 071 \$            | 95 002 \$            | (3 931) \$          | (4,14) %      |
| Loisirs et culture               | 528 330 \$           | 490 809 \$           | 37 521 \$           | 7,64 %        |
| Imposition de droits             | 1 250 400 \$         | 1 047 000 \$         | 203 400 \$          | 19,43 %       |
| Amendes et pénalités             | 75 000 \$            | 100 000 \$           | (25 000) \$         | (25,00) %     |
| Intérêts                         | 290 500 \$           | 304 000 \$           | (13 500) \$         | (4,44) %      |
| Autres revenus                   | 94 608 \$            | 37 071 \$            | 57 537 \$           | 155,21 %      |
| Transferts                       | 1 146 309 \$         | 1 125 927 \$         | 20 382 \$           | 1,81 %        |
| <b>Total des revenus</b>         | <b>22 660 279 \$</b> | <b>21 198 746 \$</b> | <b>1 461 533 \$</b> | <b>6,89 %</b> |



## Dépenses ou charges

Les charges prévues pour 2026 sont en hausse de 4,10 %, comme suit :

| Fonction                     | 2026                 | 2025                 | Écart             |               |
|------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------|---------------|
| Administration générale      | 3 205 292 \$         | 3 134 075 \$         | 71 217 \$         | 2,77 %        |
| Sécurité publique            | 3 278 062 \$         | 3 161 753 \$         | 116 309 \$        | 3,68 %        |
| Transport                    | 3 113 180 \$         | 3 033 596 \$         | 79 584 \$         | 2,62 %        |
| Hygiène du milieu            | 2 486 638 \$         | 2 338 486 \$         | 148 152 \$        | 6,34 %        |
| Santé et bien-être           | 197 411 \$           | 193 612 \$           | 3 799 \$          | 1,96 %        |
| Aménagement, urbanisme, dév. | 914 155 \$           | 875 437 \$           | 38 718 \$         | 4,42 %        |
| Loisirs et culture           | 3 650 747 \$         | 3 460 709 \$         | 190 038 \$        | 5,49 %        |
| Frais de financement         | 1 939 008 \$         | 1 846 830 \$         | 92 178 \$         | 4,99 %        |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>18 784 493 \$</b> | <b>18 044 498 \$</b> | <b>739 995 \$</b> | <b>4,10 %</b> |

# Masse salariale

La masse salariale, en incluant les avantages sociaux, passe de 8 793 256 \$ en 2025 à 9 220 055 \$ en 2026, une augmentation de 426 799 \$ ou 4,85 %.

Cette hausse s'explique par :

- L'indexation des salaires;
- Les augmentations d'échelon pour certains employés;
- L'embauche prévue d'un nouvel employé à titre d'opérateur de l'usine d'eau potable.

# Service de la dette

Le service de la dette augmente en 2026 de 5,13 % en raison de la hausse des taux d'intérêt des dernières années et du financement de certains projets réalisés dernièrement.

| Description                      | 2026                | 2025                | Écarts            |               |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------|
| Intérêts                         | 1 713 387 \$        | 1 603 783 \$        | 109 604 \$        | 6,83 %        |
| Frais de refinancement           | 128 147 \$          | 138 263 \$          | (10 116) \$       | (7,32) %      |
| Autres intérêts et frais         | 97 474 \$           | 104 784 \$          | (7 310) \$        | (6,98) %      |
| <b>Sous-total</b>                | <b>1 939 008 \$</b> | <b>1 846 830 \$</b> | <b>92 178 \$</b>  | <b>4,99 %</b> |
| Remboursement de capital         | 3 518 900 \$        | 3 344 900 \$        | 174 000 \$        | 5,20 %        |
| <b>TOTAL SERVICE DE LA DETTE</b> | <b>5 457 908 \$</b> | <b>5 191 730 \$</b> | <b>266 178 \$</b> | <b>5,13 %</b> |

Le remboursement de la dette, capital et intérêts, représente 24,1 % (24,5 % en 2025) de nos revenus, soit un ratio très acceptable, compte tenu de l'ensemble des services et travaux réalisés en régie (incendie, voirie hiver, bibliothèque, premiers répondants et plusieurs travaux de construction capitalisables). Ceci fait en sorte que le coût des services offerts à la population est inférieur aux autres villes qui les confient à l'entreprise privée ou à d'autres villes, sans compter que la qualité des services offerts est très appréciée de la population, comme le démontrent les sondages réalisés par la firme Léger au fil des ans.

Du montant à rembourser,

- 498 371 \$ sont payables par le gouvernement du Québec;
- 236 447 \$ sont payables par d'autres villes;
- 236 \$ proviennent des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés,

de sorte que le coût net du service de la dette est de 4 722 854 \$, soit 20,8 % de nos revenus.

Bien que le coût des frais financiers augmente de 5,13 %, la part du service de la dette par rapport aux revenus diminue légèrement, ainsi que la dette nette sur la richesse foncière uniformisée. L'amélioration de ces deux ratios constitue une excellente nouvelle.



# Plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

## Une obligation en vertu de la loi

En vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit adopter, en décembre, un programme d'immobilisations pour les trois prochaines années.

Ce programme est réalisé à partir d'un inventaire complet des besoins de chacun des services municipaux. Il s'agit d'un exercice de planification et de priorisation que les élus ont réalisé tout récemment avec les directeurs de service. L'échéance de décembre dictée par la loi et les élections récentes ont amené toute l'équipe à prendre les bouchées doubles pour réaliser cet exercice.

Le but de ce programme est de planifier par année les investissements à venir en fonction des besoins et de la capacité de payer des contribuables. Une attention particulière a donc été apportée à l'obtention d'un ratio « dette/richeesse foncière » approprié. Notre objectif est de réduire la valeur de ce ratio. Comme je le mentionnais, selon les prévisions d'investissement, le ratio passera à 2,87 % en 2026, 2,85 % en 2027 et 2,82 % en 2028, une amélioration par rapport aux années précédentes.

Les investissements compris dans le programme triennal d'immobilisations totalisent 24,37 millions de dollars sur trois ans. Cependant, avec les subventions, nos réserves et d'autres contributions, ils ne nécessiteront des emprunts que pour 13,04 millions de dollars sur trois ans.

| 2026      | 2027     | 2028     | TOTAL     |
|-----------|----------|----------|-----------|
| 10,03 M\$ | 8,19 M\$ | 6,15 M\$ | 24,37 M\$ |

Plusieurs investissements sont **conditionnels à la réception des subventions** que nous avons planifiées. Sans ces subventions, les investissements pourront être reportés ou annulés et, en conséquence, les emprunts projetés pour ces investissements ne seraient pas réalisés.

Les projets planifiés, s'ils sont tous réalisés, nécessiteraient donc des emprunts de 13,04 millions de dollars à la charge de l'ensemble des contribuables.

## Processus d'approbation par les électeurs

Les emprunts à long terme doivent faire l'objet d'approbations des électeurs, comme la loi le prévoit. Le programme d'immobilisations est essentiellement un exercice de planification nécessaire à une saine administration. Les projets nécessitant des emprunts à long terme feront donc l'objet de règlements dans le futur, lesquels règlements seront présentés aux électeurs.

Allocution de monsieur le maire Mathieu Roberge  
Séance extraordinaire du conseil municipal du 18 décembre 2025

**Adoption des prévisions budgétaires 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028**

Le mode de financement projeté des investissements du plan triennal apparaît ci-après.

| A<br>n<br>n<br>é<br>e | Subventio<br>n  | Appro-<br>priation des<br>excédents | Fonds<br>parcs<br>terrains<br>jeux | Fonds de<br>roulement | Disposition<br>d'actifs | Contribu-<br>tion des<br>promo-<br>teurs | Règlement<br>emprunt à<br>l'ensemble | Fonds des<br>redevances | Emprunts<br>payables<br>par autres<br>villes | TOTAL            |
|-----------------------|-----------------|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------|------------------|
| 2<br>0<br>2<br>6      | 1 377 000<br>\$ | 154 825 \$                          | 140 00 \$                          | 235 000 \$            | 2 625 000 \$            |                                          | 4 782 091 \$                         | 600 000 \$              | 113 584 \$                                   | 10 027 500<br>\$ |
| 2<br>0<br>2<br>7      | 3 490 237<br>\$ | 184 825 \$                          | 60 000 \$                          | 120 000 \$            |                         | 200 000 \$                               | 3 840 136 \$                         |                         | 294 317 \$                                   | 8 189 515 \$     |
| 2<br>0<br>2<br>8      | 1 444 642<br>\$ | 27 325 \$                           | 60 000 \$                          | 120 000 \$            |                         |                                          | 4 422 439 \$                         |                         | 77 079 \$                                    | 6 151 485 \$     |
| T<br>o<br>t<br>a<br>l | 6 311 879<br>\$ | 366 975 \$                          | 260 000 \$                         | 475 000 \$            | 2 625 000 \$            | 200 000 \$                               | 13 044 666<br>\$                     | 600 000 \$              | 484 980 \$                                   | 24 368 500<br>\$ |

Par service, les investissements se répartissent comme suit :

| A<br>n<br>n<br>é<br>e | Administration<br>générale | Sécurité<br>publique | Transport     | Hygiène du<br>milieu | Santé et<br>bien-être | Aména-<br>gement,<br>urb., dév. | Loisirs et<br>culture | TOTAL         |
|-----------------------|----------------------------|----------------------|---------------|----------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|---------------|
| 2<br>0<br>2<br>6      | 175 000 \$                 | 277 000 \$           | 5 197 500 \$  | 1 005 000 \$         |                       | 2 710 000 \$                    | 663 000 \$            | 10 027 500 \$ |
| 2<br>0<br>2<br>7      | 100 000 \$                 | 732 500 \$           | 5 497 500 \$  | 1 100 000 \$         |                       | 445 515 \$                      | 314 000 \$            | 8 189 515 \$  |
| 2<br>0<br>2<br>8      | 100 000 \$                 | 185 000 \$           | 3 090 000 \$  | 1 350 000 \$         |                       | 731 485 \$                      | 695 000 \$            | 6 151 485 \$  |
| T<br>o<br>t<br>a<br>l | 375 000 \$                 | 1 194 500 \$         | 13 785 000 \$ | 3 455 000 \$         | - \$                  | 3 887 000 \$                    | 1 672 000 \$          | 24 368 500 \$ |



# Principaux projets de notre plan triennal d'investissements 2026-2027-2028

## 2026 – Investissements de 10,03 M\$

|                                                                                                                                  |                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Nouvelle intersection - Route de la Jacques-Cartier et avenue des Catherine (Acquisitions, honoraires professionnels et travaux) | 2 950 000 \$         |
| Travaux de voirie sur le chemin Thomas-Maher                                                                                     | 1 200 000 \$         |
| Usine de production d'eau potable Duchesnay (Remplacement de la conduite d'amenée et ajout d'une génératrice)                    | 900 000 \$           |
| Travaux de pavage sur les routes locales                                                                                         | 500 000 \$           |
| Acquisition de véhicules et de machinerie – Travaux publics et Sécurité publique                                                 | 515 000 \$           |
| Création d'un nouveau parc - Secteur Boisé Natura                                                                                | 300 000 \$           |
| Amélioration des parcs municipaux                                                                                                | 100 000 \$           |
| Aménagement de sentiers dans la tourbière de la rivière Noire – Phase 1                                                          | 75 000 \$            |
| Réserve foncière                                                                                                                 | 2 500 000 \$         |
| <b>SOUS-TOTAL DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2026</b>                                                                            | <b>9 040 000 \$</b>  |
| D'autres investissements moins importants complètent les projets d'immobilisations 2026                                          | 987 500 \$           |
| <b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2026</b>                                                                                            | <b>10 027 500 \$</b> |



## 2027 – Investissements de 8,19 M\$

|                                                                                         |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Travaux de voirie sur la route Grand-Capsa                                              | 1 500 000 \$        |
| Travaux d'aqueduc, d'égout et ajout de trottoirs sur la route de Fossambault Nord       | 1 500 000 \$        |
| Remplacement véhicule Sécurité publique<br>(Poste de commandement – Service incendie)   | 612 500 \$          |
| Remplacement d'un ponceau sur la route Montcalm                                         | 600 000 \$          |
| Acquisition de véhicules et de machinerie                                               | 545 000 \$          |
| Travaux de voirie sur le Vieux Chemin                                                   | 500 000 \$          |
| Aménagement de sentiers dans la tourbière de la rivière Noire – Phase 2                 | 445 000 \$          |
| Amélioration des parcs municipaux                                                       | 100 000 \$          |
| Travaux de pavage sur les routes locales                                                | 400 000 \$          |
| Travaux d'égout                                                                         | 800 000 \$          |
| Réserve foncière                                                                        | 365 000 \$          |
| <b>SOUS-TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2027</b>                                              | <b>7 367 500 \$</b> |
| D'autres investissements moins importants complètent les projets d'immobilisations 2027 | 822 015 \$          |
| <b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2027</b>                                                   | <b>8 189 515 \$</b> |



## 2028 – Investissements de 6,15 M\$

|                                                                                         |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Relocalisation du dépôt à neige                                                         | 1 530 000 \$        |
| Travaux d'augmentation de la réserve en eau potable                                     | 1 000 000 \$        |
| Aménagement de sentiers à la tourbière de la rivière Noire – Phase 3                    | 631 485 \$          |
| Acquisition de véhicules et de machinerie                                               | 510 000 \$          |
| Reconstruction du pont sur la route Saint-Denys-Garneau – Contribution municipale       | 500 000 \$          |
| Amélioration des parcs municipaux                                                       | 100 000 \$          |
| Honoraires professionnels pour la construction d'un centre multifonctionnel             | 500 000 \$          |
| Travaux de pavage sur les routes locales                                                | 400 000 \$          |
| <b>SOUS-TOTAL DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2028</b>                                   | <b>5 171 485 \$</b> |
| D'autres investissements moins importants complètent les projets d'immobilisations 2028 | 980 000 \$          |
| <b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2028</b>                                                   | <b>6 151 485 \$</b> |

Le financement de l'ensemble de ces projets sera assuré à hauteur de 53,5 % par des emprunts. Le solde proviendra des subventions, de nos excédents de fonctionnement, de différents fonds ainsi que de la contribution des municipalités partenaires liées par des ententes intermunicipales avec Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

### Acquisition et transformation du presbytère

Le 4 août 2025, le conseil municipal a adopté la résolution 296-2025 autorisant la transmission d'une offre d'achat à la Fabrique de la Paroisse-de-la-Transfiguration-du-Seigneur pour l'acquisition du presbytère. À ce moment, l'objectif était de préserver ce bâtiment patrimonial, de le mettre en valeur et de contribuer au rayonnement de l'histoire et de la culture de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et de la région, tout en favorisant l'attrait touristique au cœur du vieux Sainte-Catherine.

À ce jour, l'offre d'achat n'a pas été signée.

Nous avons convenu de ne pas inscrire ce projet au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2028. En effet, il est nécessaire de mieux cerner le projet, de revoir ses objectifs et sa pertinence, d'évaluer les possibilités et contraintes ainsi que les options de financement, notamment par subventions.

Après ces démarches, si le conseil se montre favorable, le projet d'acquisition et de transformation du presbytère pourra être intégré au PTI par voie d'amendement.







# Conclusion

En adoptant ce budget et ce PTI, le conseil municipal réaffirme sa volonté de gérer avec prudence et vision les finances de la Ville. Nous poursuivons la réduction du taux d'endettement, tout en assurant la continuité des projets structurants et le maintien de services de qualité pour l'ensemble de la population.

En résumé, le ratio d'endettement « dette nette/richesse foncière » a connu une diminution modérée et demeure stable sur la période observée : il s'établit à 3,33 % en 2023, 2,86 % en 2024, puis 2,94 % en 2025. Selon nos prévisions, ce pourcentage devrait atteindre 2,87 % en 2026. Cette baisse progressive témoigne de notre engagement à réduire la dette de la Ville, afin d'assurer une gestion responsable et de ne pas transmettre un fardeau aux générations futures.

Les choix budgétaires pour 2026 reflètent notre volonté d'agir dès maintenant tout en anticipant les besoins futurs. Nous avons mis l'accent sur des investissements stratégiques dans des projets porteurs :

- Création d'une nouvelle intersection sur la route de la Jacques-Cartier, reliant l'avenue des Catherine, afin de soutenir l'implantation de la nouvelle école secondaire;
- Amélioration des parcs municipaux et implantation d'un nouveau parc dans le secteur Boisé Natura;
- Développement de sentiers de randonnée à proximité de la tourbière de la rivière Noire;
- Enrichissement de l'offre de loisirs et de culture par le Service sports, culture, loisirs et vie communautaire;
- Réalisation de travaux d'entretien de voirie, dont certains dépendront de l'obtention d'une aide financière du gouvernement du Québec.





Bref, le budget 2026 et le PTI sont le reflet d'une administration engagée, soucieuse de l'avenir et déterminée à améliorer la croissance de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans le respect de sa capacité financière.

Je tiens à souligner la collaboration et l'engagement de tous les membres du conseil municipal, des employés municipaux et des citoyens qui contribuent, chaque jour, à faire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier une ville dynamique et accueillante. Nous nous assurons que l'argent de nos citoyens et citoyennes soit utilisé pour le bien de tous.

Ensemble, nous poursuivons notre chemin vers une municipalité prospère, responsable et tournée vers l'avenir.

Merci à chacune et chacun pour votre contribution. Continuons ensemble à bâtir une ville dynamique et accueillante.

En terminant, je veux souhaiter à tous, en mon nom et au nom des membres du conseil, de très joyeuses fêtes.

Mathieu Roberge  
Maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier



# Sommaire

## Revenus-Charges de fonctionnement et affectations

| Description                                                                   | Budget 2026          | Budget 2025          | Variation en \$     | Variation en % |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------|
| <b>REVENUS</b>                                                                |                      |                      |                     |                |
| Revenus de taxes                                                              | 17 618 729 \$        | 16 398 349 \$        | 1 220 380 \$        | 7,44 %         |
| Paielements tenant lieu de taxes                                              | 347 969 \$           | 416 882 \$           | (68 913) \$         | (16,53) %      |
| Services rendus aux organismes                                                | 1 217 363 \$         | 1 183 706 \$         | 33 657 \$           | 2,84 %         |
| Autres services rendus                                                        | 91 071 \$            | 95 002 \$            | (3 931) \$          | (4,14) %       |
| Loisirs et culture                                                            | 528 330 \$           | 490 809 \$           | 37 521 \$           | 7,64 %         |
| Imposition de droits                                                          | 1 250 400 \$         | 1 047 000 \$         | 203 400 \$          | 19,43 %        |
| Amendes et pénalités                                                          | 75 000 \$            | 100 000 \$           | (25 000) \$         | (25,00) %      |
| Intérêts                                                                      | 290 500 \$           | 304 000 \$           | (13 500) \$         | (4,44) %       |
| Autres revenus                                                                | 94 608 \$            | 37 071 \$            | 57 537 \$           | 155,21 %       |
| Transferts                                                                    | 1 146 309 \$         | 1 125 927 \$         | 20 382 \$           | 1,81 %         |
| <b>TOTAL DES REVENUS</b>                                                      | <b>22 660 279 \$</b> | <b>21 198 746 \$</b> | <b>1 461 533 \$</b> | <b>6,89 %</b>  |
| <b>CHARGES</b>                                                                |                      |                      |                     |                |
| Administration générale                                                       | 3 205 292 \$         | 3 134 075 \$         | 71 217 \$           | 2,27 %         |
| Sécurité publique                                                             | 3 278 062 \$         | 3 161 753 \$         | 116 309 \$          | 3,68 %         |
| Transport                                                                     | 3 113 180 \$         | 3 033 596 \$         | 79 584 \$           | 2,62 %         |
| Hygiène du milieu                                                             | 2 486 638 \$         | 2 338 486 \$         | 148 152 \$          | 6,34 %         |
| Santé et Bien-être                                                            | 197 411 \$           | 193 612 \$           | 3 799 \$            | 1,96 %         |
| Aménagement, Urbanisme et Développement                                       | 914 155 \$           | 875 437 \$           | 38 718 \$           | 4,42 %         |
| Loisirs et culture                                                            | 3 650 747 \$         | 3 460 709 \$         | 190 038 \$          | 5,49 %         |
| Frais de financement                                                          | 1 939 008 \$         | 1 846 830 \$         | 92 178 \$           | 4,99 %         |
| <b>TOTAL CHARGES</b>                                                          | <b>18 784 493 \$</b> | <b>18 044 498 \$</b> | <b>739 995 \$</b>   | <b>4,10 %</b>  |
| <b>Excédent avant conciliation à des fins fiscales</b>                        | <b>3 875 786 \$</b>  | <b>3 154 248 \$</b>  | <b>721 538 \$</b>   | <b>22,88 %</b> |
| <b>Financement</b>                                                            |                      |                      |                     |                |
| Remboursement de la dette                                                     | 3 518 900 \$         | 3 344 900 \$         | 174 000 \$          | 5,20 %         |
| <b>Affectations</b>                                                           |                      |                      |                     |                |
| Financement à long terme des activités de fonctionnement                      | - \$                 | - \$                 | - \$                | - \$           |
| Activités d'investissement                                                    | 172 000 \$           | 114 067 \$           | 57 933 \$           | 50,79 %        |
| Remboursement fonds de roulement                                              | 214 612 \$           | 195 604 \$           | 19 008 \$           | 9,72 %         |
| Réserves financières et fonds réservés                                        | 20 274 \$            | (42 232) \$          | 62 506 \$           | (148,01) %     |
| Appropriation excédent non affecté                                            | - \$                 | (387 000) \$         | 387 000 \$          | (100,00) %     |
| Appropriation excédent affecté                                                | (50 000) \$          | (71 091) \$          | 21 091 \$           | (29,67) %      |
| Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir                                     | - \$                 | - \$                 | - \$                | - \$           |
| <b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES</b> | <b>- \$</b>          | <b>- \$</b>          | <b>- \$</b>         |                |



**Ville de  
Sainte-Catherine  
de-la-Jacques-Cartier**

Au bord de l'eau, au coeur de l'action